

De l'incursion des éleveurs nomades Mbororo dans le Bas-Uélé: Quelles menaces et opportunités pour la RD Congo?

[The incursion of Mbororo nomadic herders into Bas-Uélé: What threats and opportunities does this pose for the Democratic Republic of the Congo?]

Célestin Bela Ekwasa

Professeur Associé, Université de Kisangani, RD Congo

Copyright © 2026 ISSR Journals. This is an open access article distributed under the ***Creative Commons Attribution License***, which permits unrestricted use, distribution, and reproduction in any medium, provided the original work is properly cited.

ABSTRACT: The Mbororo, Fulani pastoralists originally from the Central African Republic, Sudan and Chad, have migrated en masse to the territories of Ango, Poko and Bondo (Bas-Uélé, DRC) since the 2000s, with around 15,000 people and 500,000 head of cattle in 2010, thereby altering the local demographics. A study (2004–2011) analyses this controversy using the MOFF framework, interviews (a sample of 350 people: Mbororo, government officials, civil society representatives and indigenous communities) and direct observations.

Threats include water pollution, ecosystem degradation, agricultural destruction, illicit mining (gold, diamonds), community tensions, the circulation of weapons and terrorist risks (alleged links to the LRA). Opportunities relate to increased demand for meat, milk and agricultural produce.

Strengths: Territorial integrity maintained, Mbororo loyalty to the authorities. Weaknesses: Porous borders, lack of population registration, impunity and absence of controls.

Register/regularise/expel irregular migrants, strengthen borders and combat illegal immigration, the Mbororo must respect the law and avoid conflicts.

KEYWORDS: Bas-Uélé, community conflicts, Mbororo, nomadic migration, pastoral transhumance, security threats.

RESUME: Les Mbororo, pasteurs peuls originaires de RCA, Soudan et Chad, ont migré massivement vers les territoires d'Ango, Poko et Bondo (Bas-Uélé, RDC) depuis les années 2000, avec environ 15 000 personnes et 500 000 têtes de bétail en 2010, altérant la démographie locale. Une étude (2004-2011) analyse cette controverse via la grille MOFF, des entretiens (échantillon de 350 personnes: Mbororo, État, société civile, autochtones) et observations directes.

Les menaces incluent pollution des eaux, dégradation écosystémique, destruction agricole, exploitation illicite (or, diamants), tensions communautaires, circulation d'armes et risques terroristes (liens supposés LRA). Les opportunités portent sur l'accroissement de viande, lait et demande agricole.

Forces: Intégrité territoriale maintenue, allégeance des Mbororo aux autorités. Faiblesses: Frontalières poreuses, non-recensement des effectifs, impunité et absence de contrôles.

Recenser/régulariser/expulser les irréguliers, renforcer les frontières et combattre l'immigration clandestine, les Mbororo devant respecter les lois et éviter les conflits.

MOTS-CLEFS: Bas-Uélé, Conflits communautaires, Mbororo, Menaces sécuritaires, Migration nomade, Transhumance pastorale.

1 INTRODUCTION

L'incursion des éleveurs nomades Mbororo sur le sol congolais constitue l'une des menaces majeures auxquelles la RD Congo est confrontée. L'enracinement de ce groupe de pasteurs a été favorisé par la déshérence de l'Etat suite aux guerres successives que le pays a traversées. L'arrivée massive, sur le sol congolais, de ces éleveurs nomades en transhumance avec le cheptel a redessiné la carte démographique du Bas-Uélé. Les statistiques de départ ont fait état de milliers d'individus ayant traversé la frontière, modifiant l'équilibre et les rapports communautaires¹.

La vocation pastorale de ces nomades est intrinsèquement liée à sa tradition millénaire au cœur de la région sahélo-saharienne où ils s'adonnent à l'élevage. Le basculement de la RD Congo dans les rivalités géopolitiques régionales avaient conduit à l'émiettement de son territoire entre les groupes rebelles qui en avaient fait un puzzle d'entité administrée par des potentats qui ne s'étaient guère préoccupés de ces mouvements transfrontaliers.

Appartenant au groupe Peul/Foulani², vraisemblablement menacés par la montée de la désertification, la dispersion du groupe, les Mbororo ont frayé un couloir vers le Nord-est de la RDC, singulièrement dans une partie de la province du Bas-Uélé et du Haut-Uélé. Les recherches récentes indiquent qu'une fraction de ces éleveurs est en progression vers la Province de l'Equateur.

Dans cette hypothèse, les agendas de ce groupe se révèlent assez fluides, en dépit de la quête du pâturage qui demeure la principale raison officiellement évoquée. Quoi qu'il en soit, depuis le Traité de Westphalie en 1648, les frontières étatiques se sont affirmées comme l'expression des dispositions juridiques et cartographiées consacrant les lignes séparatrices des souverainetés dont la traversée est strictement soumise aux normes édictées par chaque Etat ou, à la rigueur, par un traité international en la matière. Dans cette dynamique, l'autorité de l'Etat, incarnant le monopole des violences physiques légitimes, dispose de la compétence discrétionnaire dans le secteur migratoire.

A cet égard, l'admission d'un séjour et l'expulsion du territoire national relèvent des compétences régaliennes de chaque Etat qui en apprécie la régularité ou la nécessité.

Cette vague d'immigrations, comme le renseigne l'histoire, ne constitue pas la première. D'autres tentatives avaient déjà eu lieu, notamment en 1986 sous le régime du maréchal Mobutu. Compte tenu de la capacité régulatrice avérée de l'administration de l'époque, ces éléments avaient été vite repoussés par l'armée du Zaïre basée à Kisangani³.

C'est au cours de la dernière décennie que ces éleveurs nomades venus de la RCA, du Soudan et du Chad se sont installés dans les districts du Bas-Uélé et du Haut-Uélé, profitant ainsi de l'absence de l'autorité de l'Etat. D'après une étude réalisée par les acteurs humanitaires, singulièrement ceux d'Internationale Pax Christi, les Mbororo présents sur le territoire congolais étaient estimés, en 2010, à plus de 15.000 personnes et disposaient de près de 500.000 têtes de bétails (vaches, ânes, chevaux et moutons)⁴. Par-delà les préoccupations d'ordre sécuritaire, des nouvelles reconfigurations dans les rapports communautaires tiennent aux mariages scellés avec les femmes de nationalité congolaise. En effet, l'interaction avec ces éleveurs nomades a engendré de nouveaux liens sociaux avec une incidence démographique indéniable.

De manière concrète, la présence des éleveurs Mbororo dans la Province du Bas-Uélé est sujette à une controverse sur son bien-fondé dans la population. Il y a une partie qui pense que c'est une bonne chose et ceux qui estiment le contraire. D'où la nécessité de se poser les questions suivantes: Pourquoi la présence des éleveurs Mbororo est-elle sujette d'une controverse dans la province du Bas-Uélé de 2004 à 2011 ? Quelles sont les forces et les faiblesses des mécanismes de gestion de leur présence par les pouvoirs publics Congolais ?

Cette recherche vise deux séries d'objectifs: général et spécifique. De manière générale, il s'agit d'analyser les causes de la controverse au sujet de la présence des éleveurs Mbororo. De manière spécifique, cette étude vise (1) identifier les forces

¹ Nkoy Elela, D. (s/dir), *Les migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-est de la République Démocratique du Congo : étude de cas au Haut-Uélé et au Bas-Uélé*, IKV PAX CHRISTI, 2007, p.35.

Selon ce chercheur, l'estimation des éleveurs Mbororo se situe entre 15.000 à 20.000 personnes.

² Madragule Badi, J.B., *L'ua va-t-elle exiger l'intégration des Mbororo ?*, disponible sur <http://www.congoindépenda.com/charte.php>, consulté le 18 août 2015

³ Madragule Badi, J.B., op. cit.

⁴ Nkoy Elela, D. (s/dir), op. cit. p.9.

et les faiblesses des mesures sécuritaires mises en place par l'Etat congolais et (2) analyser les forces des mesures sécuritaires mises en place par l'Etat congolais en vue de la gestion des éleveurs nomades Mbororo.

2 MÉTHODOLOGIE SUIVIE

Nous avons fait recours à la grille d'analyse MOFF⁵, lequel est un outil d'analyse des forces, faiblesses, opportunités et menaces liées à un système, à une action ou à un projet. La portée épistémologique de cette analyse permet de s'appliquer à une entreprise, un territoire, etc. La matrice MOFF se construit en trois temps:

1. Profil de la structure, du système afin d'identifier les caractéristiques,
2. Audit des forces et des faiblesses. Ici, il s'agit:
 - D'analyser les finances, marketing, organisation, capacités décisionnelles...
 - D'identifier des facteurs environnementaux pouvant interférer sur le système étudié: facteurs économiques, politiques, commerciaux, concurrentiels...
3. Réalisation de la matrice permettant d'élaborer les stratégies. Utiliser au mieux les forces et les faiblesses, les opportunités et les menaces de manière à permettre l'aboutissement du projet.

Eu égard de ce protocole descriptif, la matrice MOFF peut s'opérationnaliser de la manière suivante:

Tableau 1. Grille d'analyse MOFF

Analyse MOFF	
Menaces	Opportunités
<ul style="list-style-type: none"> - Pollution de l'environnement ; - Exploitation illicite des ressources naturelles congolaises ; - Risque d'infiltration du terrorisme ; - Cristallisation des conflits identitaires 	<ul style="list-style-type: none"> - Augmentation quantitative de viande ; - Augmentation de la consommation des produits agricoles ; - Augmentation quantitative du lait
Faiblesses	Forces
<ul style="list-style-type: none"> - La non maîtrise des effectifs de ces éleveurs et de leur bétail ; - Manque de contrôle des mouvements internes et transfrontaliers des personnes et des biens. 	<ul style="list-style-type: none"> - Intégrité territoriale ; - Reconnaissance des autorités.

Se référant à ce modèle, nous n'avons exploité que les deux premières composantes: les menaces et les opportunités.

La technique documentaire nous a facilité l'accès aux données consignées dans les ouvrages, les rapports des experts et d'autres publications scientifiques, se rapportant à notre étude, celle d'observation directe désengagée a été utilisée, lors de notre descente sur le terrain, pour palper du doigt les réalités sous examen. Enfin, l'interview a été utilisée dans le cadre des contacts que nous avons eus avec les personnes-ressources et les enquêtés auprès desquels nous avons obtenu quelques informations complémentaires relatives à l'étude.

S'agissant des personnes ressources, nous avons interrogé, pour le compte des pouvoirs publics, les acteurs politiques locaux et d'autres services relevant de l'Etat auxquels nous avons joint les acteurs de la société civile, les religieux, les notables et les Mbororo, ainsi que des populations autochtones des territoires d'Ango, Poko et Bondo qui constituent l'épicentre du pastoralisme des Mbororo. Le tableau ci-dessous présente notre échantillon.

⁵ IAT, La grille MOFF, disponible sur http://www.iaat.org/telechargement/guide_methodo/3_1_moff.pdf, consulté le 15 mars 2016.

Tableau 2. Stratification et taille de l'échantillon

N°	Composition d'échantillon	f	%
01	Les éleveurs Mbororo	70	20
02	Les agents de l'Etat	70	20
03	Membres de la Société civile	70	20
04	Les agents humanitaires	25	7,14
05	Représentants de population autochtone	115	32,86
Total		350	100

Il convient de souligner que notre échantillon est stratifié. C'est-à-dire, nos enquêtés ont été sélectionnés en fonction de différentes couches. Ce choix obéit à l'échantillonnage à choix raisonné. La sélection des éleveurs Mbororo s'était fait dans trois territoires à problème, il s'agit de Bondo, Ango et Poko (respectivement 25, 25 et 20 sujets), aussi, nous avons retenu dans le service de l'Etat: Direction Générale de Migration (17), Office Congolais de Contrôle (16), l'Hygiène de frontière (8), Police de frontière (15), Agence Nationale de Renseignement (5) et les administrateurs des territoires et leurs adjoints (9).

Du côté de la société civile, nous avons retenu 17 prêtres, 23 pasteurs des églises protestantes et de réveil, ainsi que 30 personnes des ONGd des Droits de l'Homme. Les membres des organismes humanitaires provenaient de la Caritas développement, de CISPAL et de la CICR. Enfin, les représentants de la population autochtone ont été retenus en fonction de leur âge et ancienneté dans le village (49 à Bondo, 38 à Ango et 28 à Poko).

Nous avons analysé et interprété les données de la présente étude grâce aux techniques suivantes:

- L'analyse de contenu quantitative nous a permis de recouper et regrouper, dans les unités d'analyse, les menaces, les opportunités, les rapports sociopolitiques, les interventions du pouvoir public, les écueils des mécanismes de riposte et les pistes de solution.
- La technique statistique utilisée en vue d'interpréter les résultats issus des opinions recueillies auprès des enquêtés a été le calcul de pourcentage.

3 RÉSULTATS

Deux sections constituent l'ossature de ce point. La première analyse les menaces que représentent ces éleveurs et la seconde examine les opportunités qu'ils offrent.

3.1 MENACES DE LA PRÉSENCE DES ÉLEVEURS MBORORO DANS LE BAS-UÉLÉ

Les différentes menaces qu'occasionne la présence des éleveurs Mbororo dans le Bas-Uélé se résument sur le plan environnemental, socioéconomique et politique.

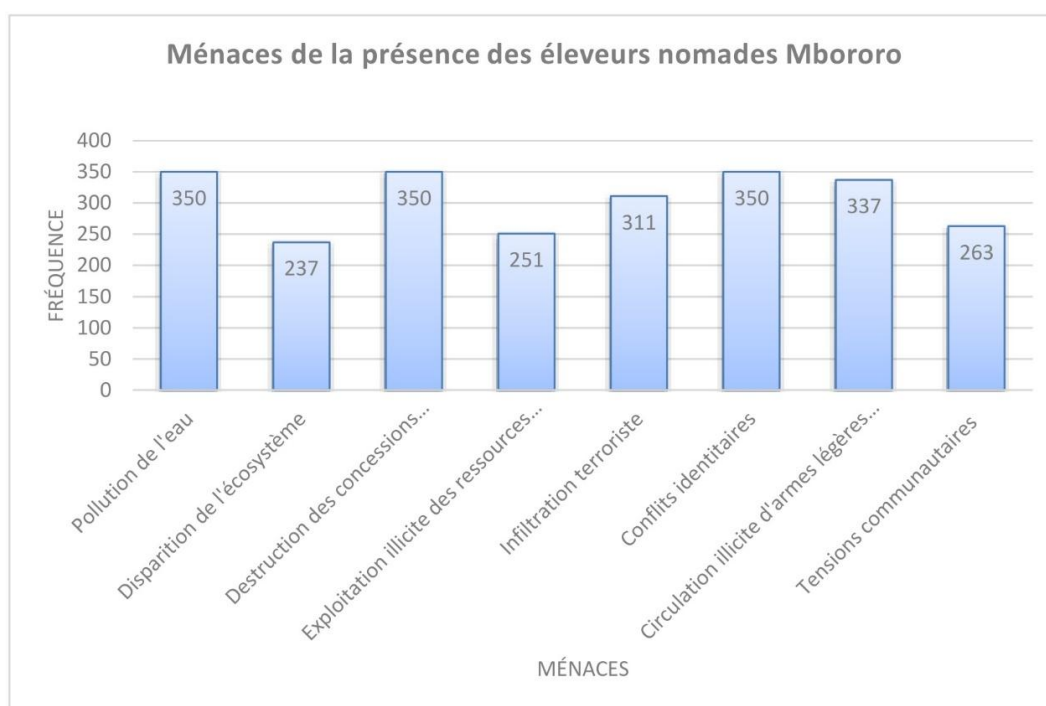


Fig. 1. Menaces de la présence des éleveurs nomades Mbororo

Les éleveurs nomades Mbororo sont détenteurs d'un impressionnant cheptel. Les bêtes qu'ils élèvent ont besoin de s'abreuver. Ces bêtes entraînent la pollution de l'eau que la population utilise pour la consommation quotidienne, la disparition de l'écosystème, la destruction des concessions agricoles. Par leur présence, ils exploitent illicitement les ressources naturelles du pays, et créent des conflits identitaires et tensions communautaires, mais aussi il y a une circulation illicite d'armes légères et des petits calibres, et un risque d'infiltration terroristes.

3.2 OPPORTUNITÉS DE LA PRÉSENCE DES ÉLEVEURS MBORORO DANS LE BAS-UÉLÉ

Comme opportunités, nous avons ce qui suit:

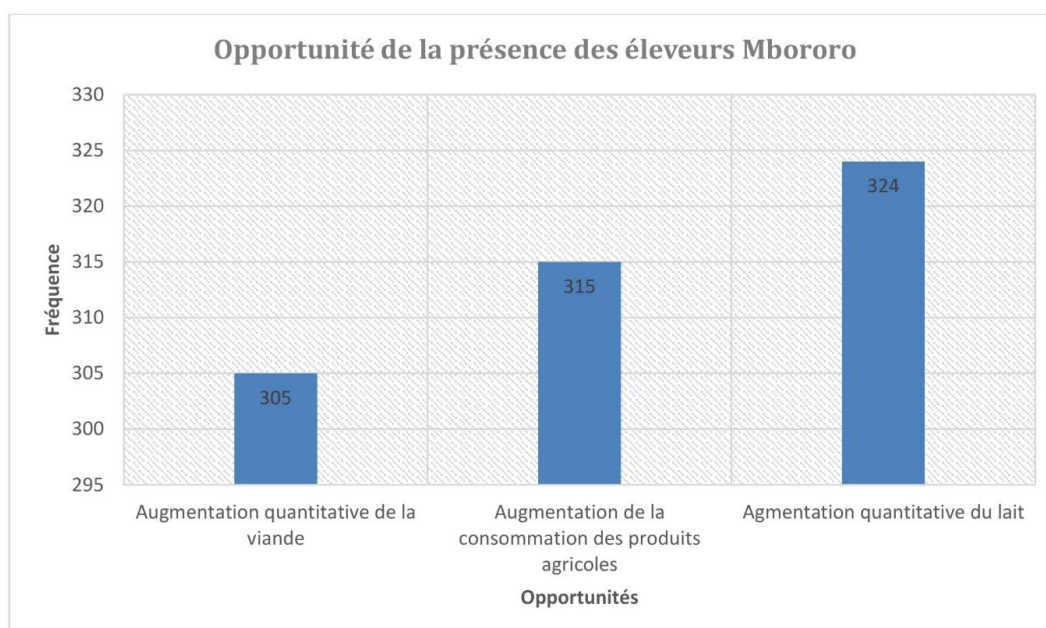


Fig. 2. Opportunités de la présence des éleveurs Mbororo

Malgré l'implantation illicite en RDC des éleveurs Mbororo, force est de constater qu'au-delà des menaces réelles qu'ils présentent, ils offrent en même temps des opportunités parmi celles-ci, on note l'augmentation quantitative de la viande, de consommation des produits agricoles et de lait.

4 DISCUSSION DES RÉSULTATS

Les différents aspects des menaces environnementales que nous avons examinés concernent la pollution de l'eau et des graves perturbations de l'écosystème dans le Bas-Uélé. Il est à noter que les éleveurs nomades Mbororo sont détenteurs d'un impressionnant cheptel. Les bêtes qu'ils élèvent ont besoin de s'abreuver. Ces bêtes entraînent la pollution de l'eau que la population utilise pour la consommation quotidienne. Leurs bêtes marchent, défèquent dans les sources des villages ou la population s'approvisionne en eau potable. Pour pallier à cette difficulté, l'ONG italienne CISPAL a résolu de forer des puits pour servir les autochtones en eau potable.

L'arrivée de troupeaux dans des zones légèrement peuplées entraîne beaucoup de problèmes. Entre autre les conflits entre les Mbororo et la population locale (accès aux points d'eaux, destruction des champs par le bétail, fuite du gibier suite à l'arrivée de troupeaux imposants, etc.). Les troupeaux s'abreuvent aux mêmes sources qu'utilisent les villageois, occasionnant le manque d'eau, surtout durant la saison sèche. L'assèchement des points d'eau a tué beaucoup de poissons et affecté l'écosystème du milieu. Les aires cultivables occupées par les Mbororo amoindrissent les espaces de cultures agricoles. Pire encore, les troupeaux dévastent les champs des autochtones. En définitive, leur séjour plus ou moins prolongé dans un milieu rural est susceptible de contribuer à la destruction très avancée de l'environnement (assèchement prématuré des sources d'eau, détérioration des points d'eau potable, désherbage très avancé, énormes dépôts de bouses, élimination systématique de tous les herbivores sauvages au profit des vaches)⁶.

Les experts de la FAO⁷ indiquent que le pastoralisme provoque le réchauffement de la planète, la dégradation des terres, la pollution de l'atmosphère et des eaux et la perte de biodiversité. Compte tenu de nombreuses ressources naturelles du Bas-Uélé et surtout de la déshérence de l'Etat, il est à redouter que ces éleveurs se s'adonnent à l'exploitation illicite vu le caractère lucratif de ce genre d'activité. Comme le fait remarquer Kale⁸, ces éleveurs sont signalés dans certaines zones minières du Bas-Uélé et exercent le trafic illicite et illégal des matières premières comme l'or, le diamant, etc. Etant donné que les mouvements de ces éleveurs nomades aux frontières congolaises sont incontrôlés, ils se livrent sans scrupule, à l'exploitation illicite et illégale des minerais susmentionnés. Le choix de certains endroits stratégiques n'est pas hasardeux. Ce qui explique leur implantation, notamment à Melinda, une carrière de diamant située à 5 km de Bosso, chef-lieu de la chefferie Madi.

L'Administrateur du territoire de Bondo a confirmé que certains Mbororo se distinguent par l'exploitation illicite des matières premières à Baye, d'où la restauration de l'autorité de l'Etat serait un remède incontestable⁹.

Actuellement, la culture arabe facilite l'expansion du terrorisme. La plupart des pays africains confrontés au terrorisme sont ceux de la culture arabe ou musulmane, la dernière étant l'incarnation de la première. Il ne fait l'ombre d'aucun doute qu'à cause de leurs déplacements réguliers en brousse, les Mbororo soient accusés, à tort ou à raison, d'entretenir des liens avec des groupes armés, leur fournissent des informations et de la nourriture, voire de s'allier avec eux pour commettre des exactions¹⁰. Au Sud-est de la RCA, en RDC et au Soudan du Sud, l'opinion publique prête aux Mbororo une collaboration étroite avec les combattants de l'Armée de Résistance du Seigneur (LRA). Cette perception s'explique au vu de l'armement dont disposent certains de ces éleveurs. Leur proximité géographique avec les membres de la LRA incite à croire qu'ils agissent en connivence avec ces derniers.

⁶ Nkoy Elela, D. (s/dir), *Les migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-est de la République Démocratique du Congo : étude de cas au Haut-Uélé et au Bas-Uélé*, IKV PAX CHRISTI, 2007, p.28.

⁷FAO, *Livestock's long shadow*. Rapport, 2006, pp.50-65.

⁸ Kale Nzongele, M., *Invasion du territoire congolais par les éleveurs nomades Mbororo. Analyse sur les districts du Bas et du Haut-Uélé en Province Orientale*, Mémoire de D.E.S. en Droit, inédit, F.D., UNIKIS, 2014-2015, p.137.

⁹ Lire le PV de la Réunion des Mbororo avec le Gouverneur du Bas-Uélé du 12/05/2016

¹⁰ De Curtivron, H., *Pour une gouvernance démocratique du secteur de la sécurité : Consolider la paix en réformant le secteur de la sécurité au niveau des superstructures de contrôle et de validation (ministérielles, parlementaires, société civile, etc.)*, Forum pour une nouvelle gouvernance mondiale, Paris, 2009.

Dans son Rapport de 2012, l'Autorité provinciale avait indiqué que la présence de certains éléments Mbororo possédant des armes de guerre et accusés d'être en connivence avec certains groupes armés, notamment la LRA posait de sérieux problèmes de sécurité présents et à venir¹¹. A ce point, les principales menaces relevées concernent la circulation des armes légères et des petits calibres, la cristallisation des tensions communautaires et le risque d'infiltration terroriste. Quels que soient les griefs portés contre les éleveurs Mbororo compte tenu de leur implantation illicite en RDC, force est de constater qu'au-delà des menaces réelles qu'ils présentent, ils offrent en même temps des opportunités qu'il appartient à l'Etat congolais, d'en tirer profit. Dans cette dynamique, augmentations quantitatives de viande, de consommation des produits agricoles et de lait sont éléments que l'Etat congolais devait capitaliser.

En général, le pastoralisme contribue de 10 à 44 % du PIB de certains pays africains. Dans les régions africaines où le pastoralisme a évolué, sa part de contribution est estimée à 268 millions (plus d'un quart de la population totale)¹². Mais les statistiques officielles ont tendance à négliger de nombreux avantages économiques importants de l'élevage pastoral. Ces avantages comprennent la consommation des ménages en produits de l'élevage, notamment le lait, qui est un aliment particulièrement précieux pour les enfants et les mères enceintes ou allaitantes. En rapport avec la convention de Genève relative au statut des réfugiés, la convention de l'Organisation de l'Union africaine régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, l'ordonnance-loi n°83-033 du 12 septembre 1983 relative à la police des étrangers et la loi n°021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut des réfugiés en RD Congo, les Mbororo se retrouvent dans une position d'irrégularité flagrante sur le territoire de la RDC. Ils ne sont ni réfugiés, ni expulsés encore moins des déplacés pour justifier leur présence aisée sur un territoire étranger.

En considération de la Charte des Nations-Unies et de la Déclaration Universelle des Droits de l'Homme, telle que reprise à l'article 1^{er} point A2 de la convention de Genève et de l'article 1^{er} point 1 de la convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique, la définition d'un réfugié n'est pas un sujet équivoque. « *Un réfugié est celui qui, craignant avec raison d'être persécuté du fait de sa race, de sa religion, de sa nationalité, de son appartenance à un certain groupe social ou de son opinion politique, se trouvant hors du pays dont elle a la nationalité et qui ne peut, ou, du fait de cette crainte, ne veut se réclamer de la protection de ce pays, ou qui, si elle n'a pas de nationalité se trouve hors du pays dans lequel elle avait sa résidence habituelle à la suite de tels événements, ne peut ou en raison de ladite crainte ne veut y retourner* ».

Des cinq conditions énumérées par l'article 1^{er} pour revêtir la qualité de réfugié, les Mbororo ne répondent à aucune d'elles de sorte que le statut de réfugiés leur reconnu abusivement par certaines personnes qui s'apitoient sur leur sort ne peut pas être de mise. Les deux dispositions sus-évoquées sont reprises *in extenso* à l'article 1^{er} de la loi n°021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut des réfugiés en RD Congo. Il ressort de l'analyse et de l'économie des différents instruments juridiques ci-haut mentionnés que les Mbororo ne se retrouvent dans aucune hypothèse pouvant jouer en leur faveur pour être reconnus comme réfugiés et bénéficier de ce fait des droits et avantages reconnus aux réfugiés. Par conséquent, accorder aux Mbororo un statut spécial signifie déroger à toutes règles relatives à l'immigration, qu'il s'agisse des instruments internationaux en la matière ou des textes y afférents en vigueur en RD Congo.

5 CONCLUSION

Cette dissertation a examiné les menaces et les opportunités de l'incursion des éleveurs nomades Mbororo dans le Bas-Uélé. Nous avons fondé notre préoccupation sur le constat selon lequel, dans les territoires d'Ango, de Bondo et de Poko, situés tous dans la Province du Bas-Uélé, se sont implantés les éleveurs nomades Mbororo en transhumance avec leurs bétails, armes, etc. Leur implantation dans cette contrée n'a pas été sans conséquence dans la mesure où, leur présence dans la région n'a pas favorisé la cohabitation avec la population locale. Elle pose énormément des problèmes. Ces éleveurs appuyés par des brigands pour leurs protections eux-mêmes aussi sont armés. Ils proviennent des groupes armés Chadiens, libyens, centrafricains, soudanais. Ils se sont même faits passer pour des éléments de la LRA. Ainsi, malgré leur présence controversée, les éleveurs Mbororo présentent les menaces et les opportunités pour le pays:

¹¹ Rapport de la mission conjointe effectuée dans le territoire d'Ango par le Gouverneur de la Province Orientale et la MONUSCO du 14 février au 14 mars 2012.

¹² Réseau Action Climat – France. Agriculture, effet de serre et changements climatiques en France. Fiche, 2005, p.5.

- **Concernant les menaces et les opportunités:**

Les menaces de la présence des Mbororo dans le Bas-Uélé touchent, à la fois, aux secteurs environnemental, politique et économique. Du point de vue environnemental, il y a la pollution d'eaux et la détérioration de l'écosystème, tandis que du point de vue politique, les éleveurs nomades Mbororo constituent un risque permanent d'infiltration terroriste, et entraînent le conflit identitaire. A cela s'ajoute la circulation illicite des armes légères et de petit calibre, et les tensions communautaires. Enfin, sur le plan économique, une double menace a été épinglée, à savoir la destruction des concessions agricoles ainsi que le pillage des ressources naturelles.

Au-delà des menaces dont nos enquêtés ont fait mention, l'incursion des éleveurs Mbororo constitue des opportunités qu'il appartiendra, éventuellement, à l'Etat de maximiser. Il en ressort de notre investigation que ces éleveurs ont contribué à l'augmentation quantitative de la viande, du lait et ont même favorisé l'augmentation de la demande des produits agricoles.

De ce qui précède, nos hypothèses sont confirmées.

- **Concernant les forces de la gestion des éleveurs Mbororo par l'Etat congolais**

Deux indicateurs attestent la manière de gestion des éleveurs Mbororo par l'Etat congolais. Le premier est la sauvegarde de l'intégrité du territoire congolais. Le constat est tel que la présence des éleveurs Mbororo, quoi qu'illégale, n'a pas porté atteinte à l'intégrité territoriale de la RDC. Le second est le fait de l'allégeance des éleveurs nomades Mbororo à l'autorité politico-administration congolaise sans pour autant remettre en cause l'ordre établi.

- **Par rapport aux faiblesses de la gestion des éleveurs Mbororo**

Parmi les maillons faibles de la gestion des éleveurs Mbororo par l'Etat congolais, la déshérence et la porosité des frontières figurent en bonne posture. A cela s'ajoutent la non maîtrise des effectifs des éleveurs et de leurs bétails, l'impunité et le manque de contrôle de mouvement interne des éleveurs Mbororo.

En vue d'une gestion efficace de ces éleveurs dans le Bas-Uélé, nous formulons les recommandations ci-après:

- L'Etat congolais doit recenser et localiser les éleveurs nomades Mbororo, régulariser leur séjour, éloigner ou expulser les étrangers en situation irrégulière, lutter contre l'immigration irrégulière et la criminalité transfrontalière, lutter contre le travail illégal des étrangers
- Aux éleveurs nomades Mbororo de se conformer aux lois de la république et d'éviter le conflit avec les autochtones

REFERENCES

- [1] Ankogui-Mpoko, G.F., Insécurité, mobilité et migration des éleveurs dans les savanes d'Afrique centrale, Garoua (Cameroon), Cirad, 2009.
- [2] Benlekhal, A., Les Filières d'élevage. Diagnostic et Analyse de la Situation Actuelle, 2004.
- [3] Carriere M., Impact des systèmes d'élevage pastoraux sur l'environnement en Afrique et en Asie tropicale et subtropicale aride et subaride. Rapport, 2005.
- [4] Cimwanga B. A., Mbororo, l'invasion d'une nation. Berlin, Editions universitaires européennes, 2016.
- [5] Convention de l'OUA régissant les aspects propres aux problèmes des réfugiés en Afrique.
- [6] Daget, P., et Godron, M., *Pastoralisme*, Paris, Hatier, 1995.
- [7] Décret-loi N°036 /2002 du 28 mars 2002 portant désignation des Services et Organismes publics habilités à exercer aux frontières de la RD Congo.
- [8] Déclaration universelle des droits de l'homme adopté le 10/12/1948.
- [9] FAO, Situation de la transhumance et étude socio-anthropologique des populations pastorales après la crise de 2013-2014 en République Centrafricaine, Rapport conjoint de mission FAO-DRC-CRS, 2015.
- [10] IAT, La grille MOFF, disponible sur http://www.iaat.org/telechargement/guide_methodo/3_1_moff.pdf, consulté le 15 mars 2016.
- [11] Kale Nzongele, M., Invasion du territoire congolais par les éleveurs nomades Mbororo. Analyse sur les districts du Bas et du Haut-Uélé en Province Orientale, Mémoire de D.E.S. en Droit, inédit, F.D., UNIKIS, 2014-2015.
- [12] Loi n°021/2002 du 16 octobre 2002 portant statut des réfugiés en RD Congo.
- [13] Madragule Badi, J.B., *L'ua va-t-elle exiger l'intégration des Mbororo ?*
Disponible sur <http://www.congoindépenda.com/charte.php>.
- [14] Nkoy Elala, D. (s/dir), Les migrations transfrontalières des Mbororo au Nord-est de la RD Congo: étude de cas au Haut-Uélé et au Bas-Uélé, IKV PAX CHRISTI, 2007.

- [15] OCDE, Réforme des systèmes de sécurité et bonne gouvernance: principes et bonnes pratiques, Paris, Editions OCDE, 2005.
- [16] Ordonnance-loi n°83-033 du 12 septembre 1983 relative à la police des étrangers.
- [17] Ordonnance-loi n°03-03 du 12 septembre 1983 relative à la police des étrangers.
- [18] Ordonnance 83-164 du 12 septembre 1983 portant mesures d'exécution de l'ordonnance-loi 93-033 du 12 septembre 1983.
- [19] Réseau Action Climat – France. Agriculture, effet de serre et changements climatiques en France. Fiche, 2005.
- [20] Rapport de la mission conjointe effectuée dans le territoire d'Ango par le Gouverneur de la Province Orientale et MONUSCO du 14 au 14 mars 2012.
- [21] Tshiyembe Mwayila, Politique étrangère de la RD Congo: continuités et ruptures, Paris, L'Harmattan, 2009.